



**Discours de Christelle Dubos,
Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé**

Clôture de la première phase de la concertation RUA

Jeudi 11 juillet 2019

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le délégué interministériel,

Monsieur le rapporteur général,

Mesdames et messieurs,

Je suis heureuse de vous retrouver pour la restitution de cette première phase de la concertation sur le revenu universel d'activité.

Cette concertation et la qualité des échanges qui s'y tiendront, c'est la condition d'une réforme à la fois ambitieuse et transparente.

La méthode que nous avons choisie doit permettre de comprendre de la manière la plus complète possible les enjeux d'une refonte de notre système d'aides sociales.

C'est tout le sens des trois collèges qui rassemblent les associations, les partenaires sociaux et les territoires ; et des trois sous-collèges réunis autour des thématiques spécifiques que sont le logement, les jeunes et le handicap. Et c'est pour faire la synthèse de tous ces échanges tous ensemble que nous sommes là aujourd'hui.

L'objectif était, dans un premier temps, de présenter les principaux constats ayant conduit au lancement de la réforme du revenu universel d'activité. Cette étape est essentielle, car on ne peut pas lancer une réforme structurante sans identifier clairement les raisons pour lesquelles elle est nécessaire.

Même si je n'ai pas pu assister à toutes les réunions de concertation, je sais que vous vous êtes toutes et tous beaucoup investis dans cette première phase de la concertation.

Je tenais donc à vous remercier chaleureusement pour ces échanges qui, je l'ai appris, ont été constructifs et francs, et je n'en attendais pas moins, parce que se parler clairement et sans fausses pudeurs, c'est le meilleur moyen d'éviter les incompréhensions et les malentendus.

Je ne nie pas les difficultés inhérentes à une telle réforme, qui a vocation à remettre à plat tout notre système de solidarité. Ce chantier est en effet très ambitieux et nous savons que nous ne pourrons le faire aboutir qu'avec votre concours à tous, dans un cadre de confiance. Soyez assurés de mon engagement en ce sens.

Preuve de cet engagement, nous avons obtenu un mandat de concertation inédit et validé au plus haut niveau avant même le lancement de la concertation. Face à certaines craintes exprimées durant les réunions et pour éviter tout malentendu, je souhaite y revenir brièvement :

- Non, la politique du logement n'est pas menacée par cette réforme. Là encore, le mandat est très clair et tout l'objet est bien de maintenir les objectifs des APL, c'est-à-dire l'accès à un logement décent. Il est donc envisagé d'identifier, au sein de la future prestation, un « supplément logement » et de préserver certains instruments essentiels, comme le tiers-payant ;
- Non, les allocataires de l'AAH et de l'ASPA ne seront pas obligés de reprendre une activité. Le revenu universel d'activité vise bien à donner à chacun une perspective d'activité et l'assurance qu'une reprise d'activité se traduira par un gain, mais certainement pas à précariser les personnes en incapacité de travailler. **Sur cette réforme, et d'une façon plus générale, ne nous trompons pas d'objectif : il s'agit avant tout de lutter contre la pauvreté et de faire reculer la pauvreté.**
- Oui, les montants dédiés aux personnes en situation de handicap resteront aux personnes en situation de handicap. Aucune décision sur l'AAH n'est prise, bien au contraire : c'est justement à la concertation d'éclairer toute éventuelle intégration ;
- Non, aucune décision n'est prise concernant le cadre budgétaire de la réforme. Nous raisonnons par rigueur méthodologique à cadre budgétaire constant car le système comporte certaines limites intrinsèques, mais ensuite, durant la dernière phase de concertation et à son issue, le gouvernement prendra des arbitrages budgétaires et assumera ses responsabilités. **Et je peux dire là devant vous notre engagement commun, à Agnès Buzyn qui nous rejoindra tout à l'heure, et moi-même, à ne pas porter une réforme qui pénaliserait les plus vulnérables.**

Revenons à la concertation. Vous connaissez les constats que nous avons identifiés et qui ont conduit à imaginer cette réforme, je me contenterai donc de les évoquer rapidement.

Au préalable, je souhaitais d'abord rappeler - car vous êtes nombreux à l'avoir dit lors de la concertation - que notre système de solidarité est bien sûr et avant tout une force et un motif de fierté, qui permet déjà de lutter contre la pauvreté, mieux que dans beaucoup d'autres pays développés. Ce système repose sur le principe selon lequel la détresse de certains est l'affaire de tous, et ce principe restera notre boussole. Nous ne sommes pas là pour dénigrer le système mais pour l'améliorer.

Car nous devons aussi l'admettre, ce système présente aussi des imperfections, reprises dans les constats sur lesquels vous avez échangé :

- C'est d'abord le constat d'une juxtaposition des aides qui nuit à leur lisibilité et qui peut être aujourd'hui facteur de non recours. Les bases de calcul des prestations sont en effet très différentes, que ce soit au niveau des ressources prises en compte ou au niveau de la manière de prendre en compte la situation familiale des allocataires.

Ce constat n'est pas seulement un sujet de complexité, qui - certains d'entre vous l'ont dit - n'est pas forcément un problème en soi puisque la complexité permet aussi de s'adapter aux situations particulières. En revanche, la situation est problématique car elle alimente le non-recours et qu'elle pose des questions en matière d'équité, puisque des personnes dans des situations similaires peuvent avoir un montant de prestation différent.

- C'est ensuite le constat d'un système qui n'est pas toujours suffisamment incitatif au travail : certes, et vous l'avez souligné, dans la plupart des cas le travail paie. Mais l'illisibilité du système est telle qu'elle peut conduire certains à douter de ce gain, et existe aussi des situations, certes minoritaires, dans lesquelles le gain à travailler est faible voire nul.
- C'est enfin le constat d'un réel enjeu sur la **confiance des citoyens dans notre système de solidarité** : une part importante des Français semble toujours convaincue qu'il peut être plus avantageux de cumuler les aides sociales que de travailler, et les efforts de pédagogie que nous menons ne parviennent pas toujours à gommer cette vision faussée.

Vous avez été nombreux à souligner que ces constats devaient être complétés, qu'il fallait en particulier mieux décrire les différents visages de la « pauvreté » : pauvreté monétaire, mais aussi pauvreté en conditions de vie, et même pauvreté ressentie. Car l'expérience ressentie et vécue a évidemment toute sa place dans cette concertation et nous aurions tort de la négliger.

D'autres remarques, sur le phénomène de non-recours, ont été formulées et ont conduit à produire une mise de jeu dressant un état des lieux de ce que l'on sait du non-recours.

Ces observations sont tout à fait pertinentes, et ont conduit à la production d'un document dédié. Ce document récapitule les outils de mesure existants de la pauvreté et propose des axes de réflexion sur la façon dont nous pourrions les affiner. Il pourra être encore complété si nécessaire.

Un état des lieux sur le non-recours a également été établi. Ce travail était nécessaire, pour saisir les formes, l'ampleur, et les causes du non-recours, au regard des travaux de recherche récents.

Ces travaux ont été produits dans un délai très restreint par le rapporteur général et les administrations et je tiens à les remercier. C'est un point de méthode essentiel que je tiens à souligner : lorsque des demandes de compléments d'information émergent à l'occasion de la concertation au sein des collèges et des sous-collèges, le rapporteur général les instruit dans le cadre des groupes techniques qui réunissent les différentes administrations.

Ces constats sont globalement partagés et permettront un rassemblement large des parties prenantes autour de cette réforme.

Il existe aussi, je ne l'élude pas, je ne l'esquive pas, des points de difficultés que j'ai déjà évoqués et qui nécessitent de poursuivre le travail commun.

Mesdames et Messieurs,

Je vous redis la confiance qui est la mienne dans notre capacité collective à mener à bien cette concertation, dans la confiance, dans la transparence, pour une réforme utile à nos concitoyens.

La réussite de cette concertation, dans ses différentes étapes, sera je le sais un gage de réussite de la réforme elle-même.

Je sais que je peux compter sur toutes les parties prenantes relever ce défi ensemble.